

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1478

7 juin 2014

SOMMAIRE

Abdichtungstechnik Werner Kappes S.A.	70906	GBF Management S.à r.l.	70906
ADB Co-Investment S.C.	70936	Global Fashion S. à r.l.	70904
AEIF LH Sub 03 S.à r.l.	70899	Kaji Europe S.A.	70900
AEIF LH Sub 05 S.à r.l.	70931	Kreucol Holding S.à r.l.	70900
Agri Eco Land S.A.	70898	Lady Luxe	70902
Agri Eco Land S.A.	70898	Lafayette Housing Recovery Trust S.C.A.	70901
Agrippa S.A.	70898	L'Art du Bain S.à r.l.	70900
Art-Lux S.à r.l.	70935	LatAm Investment Partners (Lux) S.à r.l.	70901
Atlantide S.A.	70942	Legacy Participations	70901
Azimut Olymp	70908	Le Marché aux Perles	70903
Batevilas S.à r.l.	70943	Liberty Sea Trading S.à r.l.	70899
BJ Constructions Sàrl	70943	Lillen S.A.	70902
Caelus Energy International Holdings S.à r.l.	70939	Longbow Capital S.à r.l.	70902
Cullum Investments S.A., SPF	70915	Lounge Spa Sàrl	70900
EPFCEE S.A.	70904	LPFE Italy Holding S.à r.l.	70903
EPF Holdings S.à r.l.	70905	Lunar Hereford S.à r.l.	70902
ESCF Soparfi B S.à r.l.	70904	Luxinva S.A.	70903
Esthemed S.A.	70904	Madrid Invest S.A.	70901
Ets. Othmar Gloden S.A.	70905	Moabi S.à r.l.	70902
Euredis S.A.	70905	SADLER Consulting S.à r.l.	70907
European General Investments	70903	Stidia S.A.	70898
European Marketing Group (Luxembourg) S.A.	70905	Sunotel S.A.	70899
Euro-Val S.A.	70906	Sustainable Wood S.A.	70898
Finance.Com Holding S.A.	70944	Sustainable Wood S.A.	70899
Future Sports S.à r.l.	70904	Termogest Mazout S.à r.l.	70899
		ZIT Consulting S.à r.l.	70907

Agri Eco Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 175.253.

—
Madame Sylvie Portenseigne, demeurant à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, a démissionné en date du 27 novembre 2013 de ses fonctions d'administrateur de la société AGRI-ECO LAND S.A. avec siège social 2A/46, route d'Eselborn L-9706 Clervaux, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B175253.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Sylvie Portenseigne.

Référence de publication: 2014050297/11.

(140058019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Agri Eco Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 175.253.

—
Monsieur Eric Barakowsky, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a démissionné avec effet au 11 décembre 2013 de son mandat de commissaire aux comptes de la société AGRI-ECO LAND S.A, avec siège social 2A/46, route d'Eselborn L-9706 Clervaux, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B175253.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Eric Barakowsky.

Référence de publication: 2014050298/11.

(140058019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Agrippa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.423.

—
Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014050299/14.

(140057871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Stidia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 15, Zone Industrielle Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 155.208.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050098/9.

(140056812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Sustainable Wood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.997.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050102/9.

(140057045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

AEIF LH Sub 03 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.778.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 08 avril 2014.

Référence de publication: 2014050296/10.

(140058141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Sunotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 40.231.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014050101/10.

(140056452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Sustainable Wood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.997.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050103/9.

(140057048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Termogest Mazout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 6, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.761.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050117/9.

(140056954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Liberty Sea Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 111.648.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

—
Par jugement rendu en date du 20 mars 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial et met les frais à charge du Trésor.

Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans au moins au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2014050604/16.

(140057474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Kreucol Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 183.228.

Suite aux contrats de transfert de parts sociales datés du 21 mars 2014, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Associés	Nombre de parts
EPIISO 3 Castle Holding S.à r.l. 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg	11.250 parts sociales
E411 Financial Services S.à r.l. 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	1.250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014050584/19.

(140057835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Kaji Europe S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 40.942.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050586/10.

(140057285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

L'Art du Bain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.
R.C.S. Luxembourg B 116.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050593/10.

(140057752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Lounge Spa Sarl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 177.032.

La succursale Luxembourgeoise «Lounge Spa SARL» immatriculée sous numéro annonce B177032 son changement d'adresse.

La nouvelle adresse est le:

Lounge Spa SARL
12 rue Jean Engling -5A
L-1466 Luxembourg

Badra MESSOUSSI
Directeur

Référence de publication: 2014050609/15.

(140057471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Lafayette Housing Recovery Trust S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 164.836.

Les comptes annuels au 31/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050595/9.

(140057448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

LatAm Investment Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 110.410.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

En date du 03.04.2014, l'actionnaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Approbation des comptes de liquidation;
- Approbation et distribution de la valeur nette de la Société;
- Décharge est donnée au liquidateur de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes;
- Les livres comptables et autres documents de la Société seront maintenus pendant une période de 5 ans au siège social de D.B. Zwirn Global (Lux) Sarl au 2-4 rue Beck à 1222 Luxembourg;
- Clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050598/18.

(140058020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Legacy Participations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.803.636.363,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 168.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050600/10.

(140058124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Madrid Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.114.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 25 mars 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur et président du conseil d'administration, de Monsieur Anthony AUDIA et de Monsieur Raphaël ROZANSKI, administrateurs, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Madrid Invest S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014050643/17.

(140057832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Longbow Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 19.960,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014050608/12.

(140057512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Lunar Hereford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.260.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050613/10.

(140057622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Lady Luxe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.779.

Procès-verbal de gérance du 20 mars 2014

Le 20 mars 2014, au siège social de la SARL LADY LUXE SARL (la «Société»)

Madame Yuliva DENYSSENKO-BALAKINA, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, confirme le transfert des parts sociales (20), anciennement détenues par Monsieur José Louis AVILA (15 parts) et Monsieur Julien DOMINGUEZ (parts) à son profit et ce, suivant contrat de cession de parts sociales du 20 mars 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le présent procès-verbal a été signé.

Mme Yuliva DENYSSENKO-BALAKINA.

Référence de publication: 2014050619/14.

(140057083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Moabi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050649/9.

(140057424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Lillen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050624/9.

(140057301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Luxinva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 128.373.

—
Rectificatif au dépôt L 120028624

Veillez prendre note que le nom correct de l'administrateur est Saeed Musallam Mefleh Khamis Almazrouei.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde
Director

Référence de publication: 2014050615/12.

(140057727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Le Marché aux Perles, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 104-106, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 113.251.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 mars 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société LE MARCHÉ AUX PERLES SARL, avec siège social à L-1251 Luxembourg, 104-106, rue de Bonnevoie, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme
Me Yasemin CENGIZ-KIYAK
Le liquidateur

Référence de publication: 2014050622/14.

(140057481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

LPFE Italy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 95.045.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

En date du 22 janvier 2014, la dénomination du gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. a été modifiée en celle de IREIM Services Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 4 avril 2014.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014050630/13.

(140057316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

European General Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 94.997.

—
Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Cette version remplace la 1^{ère} version déposée le 29/04/2013 avec pour numéro L130066803

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2014050487/15.

(140057380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Esthemed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.788.

Par la présente, je vous fais part de ma démission à compter de ce jour de mes fonctions d'administrateur de la société Esthemed S.A. immatriculée auprès du RCS Luxembourg B 178788

Aywaille, le 28 Mars 2014.

Liliane Pironnet.

Référence de publication: 2014050478/10.

(140058107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

ESCF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.659.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

En date du 22 janvier 2014, la dénomination du gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. a été modifiée en celle de IREIM Services Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014050476/13.

(140057319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

EPFCEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2014050470/11.

(140057613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Global Fashion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.623.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050514/10.

(140057954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Future Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8247 Mamer, 11, rue des Maximins.

R.C.S. Luxembourg B 170.476.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050510/10.

(140057958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

EPF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCG Gestion SARL
Signatures
Manager

Référence de publication: 2014050469/12.

(140058036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Ets. Othmar Gloden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 2-8, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 69.914.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050480/9.

(140057898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Euredis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 58.110.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 24 février 2014

Les membres du Conseil d'administration décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2168 Luxembourg, 127, Rue de Mühlenbach, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2014.

EUREDIS S.A.

Référence de publication: 2014050481/14.

(140057446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

EMG (Luxembourg) S.A., European Marketing Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 16.575.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2014

Nominations statutaires

L'Assemblée, constatant que les mandats d'administrateur de:

- M. Patrick BESELAERE avec adresse professionnelle sise 155, rue Colonel Bourg, B-1140 Bruxelles
- M. Luc VERBEKEN, avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- M. Guy DENOTTE avec adresse professionnelle sise 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall 7 à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050488/19.

(140057466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Euro-Val S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 39, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 70.255.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050483/9.

(140058096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

GBF Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 184.780.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68432 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050518/10.

(140057340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Abdichtungstechnik Werner Kappes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 108.374.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend vierzehn,

den einunddreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCIENEN

Herr Werner KAPPES, Bauingenieur, wohnhaft in D-54518 Altrich, Klausener Strasse 9.

Welcher Komparsent, den instrumentierenden Notar ersuchte seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass der Komparsent, der alleinige Aktionär der Aktiengesellschaft Abdichtungstechnik Werner Kappes S.A. ist, mit Sitz in L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 108.374 (NIN 2005 2211 396),

II.- Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 30. Mai 2005, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1155 vom 5. November 2005.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310.-).

IV.- Dass die Aktiengesellschaft Abdichtungstechnik Werner Kappes S.A. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

V.- Dass die Aktien weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen erklärt der Komparsent, die Aktiengesellschaft Abdichtungstechnik Werner Kappes S.A. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt der alleinige Aktionär, handelnd soweit als notwendig als Liquidator der Gesellschaft:

- dass alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Aktiengesellschaft Abdichtungstechnik Werner Kappes S.A. beglichen wurden, und dass er persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde:

- dass die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;

- dass den Verwaltungsratsmitgliedern, dem Delegierten des Verwaltungsrates sowie dem Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage volle Entlastung erteilt wird;

- dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf (5) Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: D-54518 Altrich, Klausener Strasse, 9.

- dass das Aktienregister in Gegenwart des amtierenden Notars annulliert wurde.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: W. KAPPES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 avril 2014. Relation: ECH/2014/644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 4. April 2014.

Référence de publication: 2014049543/46.

(140055846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

**SADLER Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ZIT Consulting S.à r.l.).**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 80.244.

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mars,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur André SADLER, expert comptable, demeurant à L-1857 Luxembourg, 4, rue du Kiem.

Lequel comparant a démontré au notaire instrumentaire qu'il détient la totalité des parts de la société ZIT CONSULTING s.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 80244,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 685 du 28 août 2001,

et dont le comparant déclare que les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Ensuite, il s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Dénomination:

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société qui s'appellera dorénavant «SADLER Consulting s.à r.l.»

Dès lors, l'article 4 des statuts sera libellé comme suit:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de SADLER Consulting s.à r.l.»

Transfert du siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8287 KEHLEN, Zone Industrielle.

La première phrase de l'article 5 des statuts sera modifiée comme suit:

« **Art. 2. alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Kehlen.»

Objet social:

L'objet de la société est modifié de sorte que l'article 2 des statuts sera désormais libellé comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet les prestations de services se rapportant à l'activité d'expert-comptable et de fiduciaire, à savoir, non exhaustivement, l'exécution de tous travaux administratifs, comptables et financiers, l'établissement de comptes annuels, le conseil économique et commercial, le conseil en développement, en fiscalité et en management de même que la constitution, la gestion, l'administration et la domiciliation de sociétés ainsi que le secrétariat social.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et, en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Modifications statutaires:

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa supplémentaire en fin d'article 20 dont la teneur est la suivante:

«L'associé unique ou l'assemblée des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée décide également de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

L'assemblée décide enfin de supprimer la deuxième phrase de l'article 18 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute après d'être identifiés au moyen de copies de leurs cartes d'identité.

Signé: A. SADLER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 27 mars 2014. Relation: CAP/2014/1145. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014049493/56.

(140055860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Azimut Olymp, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.893.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of March,

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Esteve Associates Limited, a limited liability company under Cyprus Law, having its registered office at 9, Vasileos Konstantinou Street, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus, registered with the Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and Official Receiver of Nicosia (Cyprus) under number HE 211186, and,

LLC Intur-Hotel, a limited liability company under Civil Code of the Russian Federation, Federal Law, having its registered office at 18/1, Olimpiyskiy avenue, Moscow 129110, registered with the Interdistrict Inspectorate of the Federal Tax Service 46 of Moscow under number 1107746288396,

here represented by Cédric RATHS, certified accountant, with professional address at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, by virtue of two proxies, given under private seal.

The said proxies, initialed *ne varietur* by the mandatory(ies) of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

2.2. An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.3. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the

Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.4. The Company may further lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.5. The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control or the same shareholders of the Company.

2.6. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Azimut Olymp.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers") and will be divided into two Classes of Managers: Class A and Class B.

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives.

Notwithstanding the above, the Company will be bound towards third parties only by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a Manager of Class A and a Manager of Class B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by a Manager of Class A and a Manager of Class B jointly. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by

Esteve Associates Limited., prenamed	495 shares
LLC Intur-Hotel, prenamed,	5 shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Resolutions of the Partners

Then the partners, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Elena Sidorova, born on 2nd September 1966 in Moscow, Russia with professional address at 9 Vasileos Konstantinou Street, 1105 Nicosia (Cyprus) as Class A Manager;

- Olivier Jarny, certified accountant, born on 22nd December 1975 in Nantes, France, with professional address at 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, as Class B Manager; and;

- Cédric Raths, certified accountant, born on 9th April 1974, in Bastogne, Belgium, with professional address at 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, as Class B Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour de mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Esteve Associates Limited, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, avec siège social au 9, Vasileos Konstantinou Street, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Chypre, immatriculée auprès du Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and Official Receiver of Nicosie (Chypre) sous le numéro HE 211186, et,

LLC Intur-Hotel, une société à responsabilité limitée selon le Code Civile de la Fédération de Russie, Loi Fédérale, avec siège social au 18/1, Olimpiyskiy avenue, Moscou 129110, immatriculée auprès du Interdistrict Inspectorate of the Federal Tax Service 46 de Moscou sous le numéro 1107746288396,

ici représentées par Cédric Rath, expert-comptable, demeurant professionnellement au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le(les) mandataire(s) des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2. Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3 La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect, ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.4. La Société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sureté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.5. La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

2.6. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de Azimut Olymp.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») et sont répartis en deux classes de gérants: la Classe A et la Classe B.

Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Les gérants sont nommés jusqu'à la nomination de leurs successeurs: ils peuvent être réélus au terme de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant par une assemblée générale des associés.

Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

La Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un gérant de la Classe A et d'un gérant de la Classe B, ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir. Même après le terme de leur mandat, le (les) gérant(s) ont le devoir de ne pas divulguer d'information(s) sur la société qui pourrait nuire aux intérêts de la Société, à l'exception du cas où une telle divulgation d'information est requise par la loi.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou un gérant de Classe A et un gérant de Classe B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été souscrites par	
Esteve Associates Limited, précitée,	495 parts sociales,
LLC Intur-Hotel précitée,	5 parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Elena Sidorova, né le 2 septembre 1966 à Moscou (Russie) avec adresse professionnelle au 9 Vasileos Konstantinou Street, 1105 Nicosie (Chypre) comme gérant de Classe A;

- Olivier Jarny, expert comptable, né le 22 décembre 1975 à Nantes, France, avec adresse professionnelle au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, comme gérant de Classe B; et;

- Cédric Raths, expert comptable, né le 9 Avril 1974, à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, comme gérant de Classe B.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande desdites parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cédric Raths, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 mars 2014. LAC / 2014 / 14040. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014049559/392.

(140056989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Cullum Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 185.887.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company "EZD S.à r.l.", established and having its registered office in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under the number 167127,

here represented by Mrs. Kristine VANAGA-MIHAILOVA, having her professional address at 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a Société anonyme, qualified as family wealth management company in the sense

of the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF") under the name of "CULLUM INVESTMENTS S.A., SPF" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, , as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security, without consideration, for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lends funds, as well as provide guarantees, without consideration, or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

3.4 Generally, the company will be able to take any measures regarding supervision and control and perform any operation or transaction which it considers useful for accomplishment and development of its corporate object and safeguard of its rights, provided that it doesn't interfere in the management of participations which it holds, within the limits set by the law of May 11th, 2007 relating to the creation of a private wealth management company, below defined under term "Law SPF".

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set fifty thousand USD (USD 50,000.-), consisting of fifty thousand (50,000) shares having a par value of one USD (USD 1.-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an

increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorized share capital

5.2.1 The Company's authorized share capital, excluding the issued share capital, is fixed at one million five hundred thousand USD (USD 1,500,000.-), consisting of one million five hundred thousand (1 500 000) shares having a par value of one USD (USD 1.-) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their

representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meeting of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the second Friday of June at 15:00. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be

delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members or one (1) member in case the Company is owned by the sole shareholder, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the number of members of the board of director falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors, or in the case of classes of directors, by the joint signature of a class A director and a class B director or by the signature of the sole director, or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and with the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF").

Transitory dispositions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2014.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on the second Friday of June at 17:00, 2015.

3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The Article of the Company thus having been established, the fifty thousand (50,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the Company "EZD S.à r.l.", and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of fifty thousand USD (50,000.-USD) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand one hundred euro (EUR 1.100,-).

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of members of the board of directors is fixed at one (1).
2. The following person is appointed as sole director of the Company:

- Mrs. Maria TKACHENKO, born 3 May 1974 in Moscow, Russia, residing professionally at 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

3. The number of members of statutory auditors is set at one (1).

The following person is appointed as statutory auditor:

Ms. Kristine VANAGA-MIHAILOVA, born 8 August 1979 in Riga Latvia, having her professional address at L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling;

4. The term of the office of the sole director and of the statutory auditor(s) shall end at the general meeting of shareholders/sole shareholder which will be called to deliberate on the financial statement as at December 31, 2018.

5. The registered office is established in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing party has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de mars;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), soussigné:

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127,

ici représentée par Madame Kristine VANAGA-MIHAILOVA, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") sous la dénomination "CULLUM INVESTMENTS S.A., SPF" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté, sans considération, pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, aussi bien que fournir des garanties, sans considération ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme actionnaire/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.4 D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à un million cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 1.500.000,-), représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article

5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires**Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'actionnaires et si le nombre d'actionnaires n'excède pas vingt-cinq (25), les actionnaires peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'actionnaires, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des actionnaires s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième vendredi du mois de juin à 15:00 heures (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

11.4.3 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.4.4 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.4.5 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.4.6 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3)

des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3 des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un conseil d'administration, étant l'organe chargé de la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à la première assemblée générale ordinaire faisant suite à la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du conseil d'administration.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du conseil d'administration, et ne peut pas à la fois être un membre du conseil d'administration à titre personnel.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui procédera le cas échéant à l'élection définitive.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre des membres du directoire devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine l'assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

18.3 Dans l'hypothèse d'une telle vacance dans le mandat d'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.

20.2 Quorum: Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt

de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs / d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.

26.1 Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/du administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Disposition transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin 2015 à 17:00 heures (CET).

3) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinquante mille (50.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «EZD S.à r.l.», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille dollars des Etats-Unis (50.000,- USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Assemblée générale des actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

2. La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société:

- Madame Maria TKACHENKO, née le 3 mai 1974 dans Moscou, Russie, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

3. Le nombre de commissaire aux comptes statutaire a été fixé à un (1).

La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:

Madame Kristine VANAGA-MIHAILOVA, née le 8 août 1979 à Riga en Lettonie, ayant son adresse professionnelle à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes statutaire se termineront à l'assemblée générale sur les comptes au 31 décembre 2018.

5. Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. VANAGA-MIHAILOVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2014. LAC/2014/12942. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014049700/865.

(140056930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

AEIF LH Sub 05 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.798.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of March.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.159 and having a share capital amounting to sixteen thousand five hundred Euros (EUR 16,500.-).

hereby represented by Stéphanie CHERY employee with professional address at 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, requests the undersigned notary to enact that she is the sole shareholder of AEIF LH Sub 05 S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.798 and having a share capital amounting to sixteen thousand Euros (EUR 16,000.-) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 16th January 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, Number 491 on 26th February 2008. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 21st December 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, Number 336 on 12th February 2013.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

a. To accept the resignation of AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. as Sole Manager of the Company, effective from 6 March 2014.

b. To appoint the following persons as individual Managers to the Board of Managers of the Company, effective from 6 March 2014:

- Mr Gianmarco CREMONESI, Category A Manager;
- Mr Stuart GRAY, Category A Manager;
- Mrs Audrey LEWIS, Category B Manager;
- Mr Garry PIETERS, Category B Manager.

c. To amend the first paragraph of the Article 10 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** (First paragraph). The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».”

d. To amend the third paragraph of the Article 11 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 11. Powers of the Manager(s).** (Third paragraph). Towards third parties, the Company shall be bound by at least the joint signature of any two Managers, either one Category A Manager and one Category B Manager or two Category A Managers.”

e. To amend the Quorum of the Article 13 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** (Quorum). The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of either one Category A Manager and one Category B Manager or two Category A Managers. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.”

f. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.159 and having a share capital amounting to sixteen thousand five hundred Euros (EUR 16,500.-), as Sole Manager of the Company in duty with effect as of the date of signature of the present resolution.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as individual Managers to the Board of Managers of the Company for an unlimited duration with immediate effect:

- Mr Gianmarco CREMONESI, Category A Manager, born on 27th February 1960 in Milan, Italy, with professional address 4 Via Malaga, 20143 Milan, Italy;

- Mr Stuart GRAY, Category A Manager, born on 27th June 1973 in Paisley, United Kingdom, with professional address 6 St Andrew Street, London EC4A 3AE, United Kingdom;

- Mrs Audrey LEWIS, Category B Manager, born on 28th August 1968 in Glasgow, United Kingdom, with professional address 25 rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-la-Tour, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Garry PIETERS, Category B Manager, born on 29th March 1958 in the Hague, the Netherlands, with professional address 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

Consequently, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the Article 10 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** (First paragraph). The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the third paragraph of the Article 11 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 11. Powers of the Manager(s).** (Third paragraph). Towards third parties, the Company shall be bound by at least the joint signature of any two Managers, either one Category A Manager and one Category B Manager or two Category A Managers.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Quorum of the Article 13 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** (Quorum). The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of either one Category A Manager and one Category B Manager or two Category A Managers. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.159 et disposant d'un capital social de seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-).

Dûment représentée par Stéphanie CHERY, employée, de résidence professionnelle au 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de AEIF LH Sub 05 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.798 et disposant d'un capital social d'un montant de seize mille euros (EUR 16.000,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 491 en date du 26 février 2008, dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 336 en date du 12 février 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour est libellé comme suit:

a. D'accepter la démission de la société AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. en tant que gérant de la Société.

b. De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet à la date de la présente résolution et pour une durée indéterminée:

- Mr Gianmarco CREMONESI, Category A Manager;

- Mr Stuart GRAY, Category A Manager;

- Mrs Audrey LEWIS, Category B Manager;

- Mr Garry PIETERS, Category B Manager.

c. En conséquence, l'Associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** (premier paragraphe). La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

d. De modifier le troisième paragraphe de l'article 11 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** (troisième paragraphe). Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement soit un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, soit deux gérants de catégorie A».

e. De modifier le troisième paragraphe de l'article 13 (Quorum) des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** (Quorum): le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif de soit un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie

B, soit deux gérants de catégorie A. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés.»

f. Divers

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'accepter la démission de AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.159 et disposant d'un capital social de seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-), Associé unique, avec effet à la date de la présente résolution.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme gérant de la Société les personnes suivantes avec effet immédiat:

- Mr Gianmarco CREMONESI, gérant de catégorie A, né le 27 février 1960 à Milan, Italie et ayant pour adresse professionnelle 4 Via Malaga, 20143 Milan, Italie;
- Mr Stuart GRAY, gérant de catégorie A, né le 27 juin 1973 à Praisley, Royaume Uni et ayant comme adresse professionnelle 6 St. Andrew Street, Londres EC4A 3AE, Royaume Uni;
- Mrs Audrey LEWIS, gérante de catégorie B, née le 28 août 1968 à Glasgow, Royaume Uni et ayant comme adresse professionnelle 25 rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-la-Tour, Grand Duché de Luxembourg;
- Mr Garry PIETERS, gérant de catégorie B, né le 29 mars 1958 à la Haye, Pays Bas et ayant comme adresse professionnelle 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 10 premier paragraphe des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** (premier paragraphe). La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 troisième paragraphe des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** (troisième paragraphe). Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement soit un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, soit deux gérants de catégorie A».

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13 troisième paragraphe des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** (Quorum): le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif de soit un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, soit deux gérants de catégorie A. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi, le présent acte passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S.CHERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 mars 2014. Relation: DIE/2014/3021. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 avril 2014.

Référence de publication: 2014049573/209.

(140056699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Art-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8373 Hobscheid, 2, rue Tresch.

R.C.S. Luxembourg B 169.256.

L'an deux mille quatorze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Pierre-Olivier CHANEL, gérant de société, né à Coligny (France) le 23 janvier 1972 (matricule 1972 01 23 111), demeurant à L-1623 Luxembourg, 7, rue Génistre.

agissant en son nom personnel et pour le compte de son épouse Madame Amandine GEOFFRAY, gérante de société, née à Bourg-en-Bresse (France) le 5 janvier 1983 (matricule 1983 01 05 665), demeurant à L-1623 Luxembourg, 7, rue Génistre;

en vertu d'une procuration sous seing privée datée à Luxembourg le 31 mars 2014,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

ci-après dénommée «le comparant»,

Lequel comparant déclare qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ART-LUX s.à r.l, avec siège social à L-1623 Luxembourg, 7, rue Génistre;

inscrite au registre de commerce sous le numéro B 169.256;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 mai 2012, publié au Mémorial C en date du 4 juillet 2012, numéro 1676.

Le comparant a exposé au notaire instrumentant:

Unique résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8373 Hobscheid, 2 rue Tresch et en conséquence décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Hobscheid, il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.»

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,- EUR.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre-Olivier CHANEL, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 1^{er} avril 2014. Relation: DIE/2014/4304. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014049587/48.

(140057172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

ADB Co-Investment S.C., Société Civile.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg E 5.072.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-fourth of March,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),
was held

an extraordinary general meeting of shareholders of ADB Co-Investment S.C., a société civile, having its registered office at 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number E 5072, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 8 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1566 on 2 July 2013 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 December 2013, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 702 on 18 March 2014

The meeting was opened at 10.00 a.m. CET with Me Michael Jonas, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Betty Kizimalé-Grant, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Charles Heisbourg, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 Increase the corporate capital by an amount of up to one million sixty-seven thousand eight hundred forty-one Euro and forty-one cent (EUR 1,067,841.41) so as to raise it from its present amount of twelve million two hundred fifty thousand Euro (EUR 12,250,000) to up to thirteen million three hundred seventeen thousand eight hundred forty-one Euro and forty-one cent (EUR 13,317,841.41).

2 Issue up to one hundred and six million seven hundred eighty-four thousand one hundred forty-one (106,784,141) new shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares; the number of shares to be issued will be based on the actual subscriptions received from the shareholders.

3 Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association;

4 Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders as the case may be and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders or the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. As it appears from the attendance list, (i) 1,144,857,653 shares representing 93.45 % of the share capital of the Company, are present or represented at the present meeting, and (ii) Païperlek Investments, a société à responsabilité limitée existing under Luxembourg law, having its registered office at 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.387 is present or represented at the present meeting, so that the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of the present meeting.

IV. That the shareholders present and represented acknowledge being sufficiently informed on the agenda of the present meeting and consider being validly convened by the sole manager of the Company and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda of the present meeting. It is further acknowledged that all the documentation produced to the present meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

The general meeting has unanimously requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million sixty-seven thousand eight hundred forty-one Euro and forty-one cent (EUR 1,067,841.41) so as to raise it from its present amount of twelve million two hundred fifty thousand Euro (EUR 12,250,000) to thirteen million three hundred seventeen thousand eight hundred forty-one Euro and forty-one cent (EUR 13,317,841.41).

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolved to issue one hundred and six million seven hundred eighty-four thousand one hundred forty-one (106,784,141) new shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The one hundred and six million seven hundred eighty-four thousand one hundred forty-one (106,784,141) new shares have been subscribed and one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Number of Shares subscribed	Amount Paid-in	Subscribed capital
Mr Christian Onselaele	10,000,000	EUR 100,000.00	EUR 100,000.00
Païperlek Investments	96,784,141	EUR 967,841.41	EUR 967,841.41

The amount of one million sixty-seven thousand eight hundred forty-one Euro and forty one cent (EUR 1,067,841.41) is thus as from now at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting of the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot ten million (10,000,000) new shares to Mr. Christian Onselaele and ninety-six million seven hundred eighty-four thousand one hundred forty-one (96,784,141) new shares to Païperlek Investments.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of the shareholders resolve to amend the 1st paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at thirteen million three hundred seventeen thousand eight hundred forty-one Euro and forty-one cent (EUR 13,317,841.41) divided into one billion three hundred thirty-one million seven hundred eighty-four thousand one hundred forty one (1,331,784,141) shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.”

There being no further business, the meeting is closed at 10.30 a.m..

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the above appearing persons, known to the notary, such persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de mars,
par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de ADB Co-Investment S.C., une société civile, ayant son siège social à 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 5072, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 8 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1566 le 2 juillet 2013 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 702 le 18 mars 2014.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures de l'Europe centrale, sous la présidence de Maître Michael Jonas, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

lequel désigne comme secrétaire Madame Betty Kizimalé-Grant, résidant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée élit Maître Charles Heisbourg, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant maximum d'un million soixante-sept mille huit cent quarante et un euros et quarante et un cents (EUR 1.067.841,41) pour le porter de son montant actuel de douze millions deux cent cinquante mille euros (EUR 12.250.000) à treize millions trois cent dix-sept mille huit cent quarante et un euros et quarante et un cents (EUR 13.317.841,41);

2. Emettre un montant maximum de cent six millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante et une (106.784.141) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes; le nombre d'actions émises sera décidé sur la base des souscriptions effectivement reçues de la part des associés;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société; et

4. Divers.

II- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés le cas échéant, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents ou les mandataires des associés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III- Il ressort de la liste de présence que (i) 1.144.857.563 parts sociales représentant 93,45 % du capital social de la Société, sont présents ou représentés à la présente réunion, et (ii) Païperlek Investments, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.387, est présente ou représentée à la réunion en conséquence de quoi la présente réunion est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les sujets à l'ordre du jour.

IV. Que les associés présents ou représentés se reconnaissant suffisamment informés de l'ordre du jour de la présente réunion et se considèrent dûment convoqués par le gérant unique de la Société et s'accordent par conséquent à délibérer et à voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour de la présente réunion. Il est par ailleurs reconnu que toute documentation produite à la présente réunion a été mise à la disposition des associés suffisamment à l'avance pour leur permettre un examen attentif de chaque document.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré unanimement, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemble générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un million soixante-sept mille huit cent quarante et un euros et quarante et un cents (EUR 1.067.841,41) pour le porter de son montant actuel de douze millions deux cent cinquante mille euros (EUR 12.250.000) à treize millions trois cent dix-sept mille huit cent quarante et un euros et quarante et un cents (EUR 13.317.841,41).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre cent six millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante et une (106.784.141) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Les cent six millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante et une (106.784.141) parts sociales nouvelles ont été souscrites et libérées à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associés	Nombre d'actions souscrites	Montant libéré	Capital souscrit
M. Christian Onselae	10.000.000	EUR 100.000,00	EUR 100.000,00
Païperlek Investments	96.784.141	EUR 967.841,41	EUR 967.841,41

Le montant d'un million soixante-sept mille huit cent quarante et un euros et quarante et un cents (EUR 1.067.841,41) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, comme cela a été montré au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'attribuer dix millions (10.000.000) de parts sociales nouvelles à Monsieur Christian Onselae et quatre-vingt-seize millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante et une (96.784.141) parts sociales nouvelles à Païperlek Investments.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés a décidé de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital souscrit de la Société est fixé à treize millions trois-cent-dix-sept-mille-huit-cent-quarante-et-un euros et quarante-et-un cents (EUR 13.317.841,41) divisé en un milliard trois-cent-trente-et-un millions sept-cent-quatre-vingt-quatre-mille-cent-quarante-et-une (1.331.784.141) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, B. Kizimalé-Grant, C. Heisbourg, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 mars 2014. REM/2014/692. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049568/174.

(140056289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Caelus Energy International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.250.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.400.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of the month of March,
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Caelus Energy Partners, L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands and registered with the Assistant Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-54732, acting through its general partner Caelus Energy Asia GP, Limited, each with registered office at P.O: Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 March 2014, which shall be registered with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of and holding all the shares in Caelus Energy International Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 174.400, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 10 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 561 of 7 March 2013.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 27 January 2014 by notarial deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the one hundred and twenty million (120,000,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

(B) The items on which a resolution is to be passed are as follows (all to be resolved upon in one sole resolution):

Agenda

Increase of the issued share capital of the Company to one million two hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 1,250,000) by the issue of a total of five million (5,000,000) shares of ten (10) different classes (being five hundred thousand (500,000) shares per class A to J) each with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) (the "New Shares") for a total subscription price of three million and six hundred thousand United States Dollars (USD3,600,000); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the total subscription price in cash; allocation of an amount equal to the nominal value of the New Shares to the issued share capital and the balance to the freely available share premium; consequential amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company as set forth below:

Art. 5. Share capital.

"5.1 The issued share capital of the Company is set at one million two hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 1,250,000) divided into

- twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class A shares,
- twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class B shares,
- twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class C shares,

twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class D shares,
twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class E shares,
twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class F shares,
twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class G shares,
twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class H shares,
twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class I shares, and
twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class J shares,
each share with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.”

After having considered the above, the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to one million and two hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 1,250,000) by the issue of a total of five million (5,000,000) shares of ten (10) different classes (being five hundred thousand (500,000) shares per class A to J) each with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) (the “New Shares”) for a total subscription price of three million and six hundred thousand United States Dollars (USD 3,600,000).

Thereupon the Sole Shareholder, represented as aforementioned, subscribed to the New Shares and fully paid the subscription price in cash.

Evidence of the full payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder then resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the New Shares to the issued share capital and the balance to the freely available share premium.

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand Euros (EUR 3,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day aforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de mars,
par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu

Caelus Energy Partners, L.P., une limited partnership constituée en vertu des lois des Îles Caïmans et immatriculée auprès de l'Assistant Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-54732, agissant par l'intermédiaire de son general partner Caelus Energy Asia GP, Limited, chaque société ayant son siège social au P.O: Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans,

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 mars 2014, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de et détenant toutes les parts sociales émises dans Caelus Energy International Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.400, constituée le 10 janvier 2013 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 561 du 7 mars 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 janvier 2014 par acte notarié du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels une résolution doit être adoptée sont les suivants (tous ces points devant faire l'objet d'une seule et même résolution):

Ordre du jour

Augmentation du capital social émis de la Société à un million deux cent cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (1.250.000 USD) par l'émission d'un total de cinq millions (5.000.000) de parts sociales de dix (10) classes différentes (soit cinq cent mille (500.000) parts sociales par classe A à J) d'une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis d'Amérique (0,01 USD) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de trois millions six cent mille dollars des États-Unis d'Amérique (3.600.000 USD); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et paiement du prix total de souscription en espèces; affectation d'un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social émis et du solde, à la prime d'émission librement disponible; modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

Art. 5. Capital social.

«5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à un million deux cent cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (1.250.000 USD) divisé en

douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de Classe A,
douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de Classe B,
douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de Classe C,
douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de Classe D,
douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de Classe E,
douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de Classe F,
douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de Classe G,
douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de Classe H,
douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de Classe I, et
douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de Classe J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis (0,01 USD) ainsi que les droits et obligations énoncés dans les présents statuts.»

Après avoir examiné ce qui précède, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à un million deux cent cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (1.250.000 USD) par l'émission d'un total de cinq millions (5.000.000) de parts sociales de dix (10) classes différentes (soit cinq cent mille (500.000) parts sociales par classe A à J) d'une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis d'Amérique (0,01 USD) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de trois millions six cent mille dollars des États-Unis d'Amérique (3.600.000 USD).

À la suite de quoi, l'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a souscrit aux Nouvelles Parts Sociales et a entièrement payé le prix de souscription en espèces.

Preuve du paiement intégral du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'affecter un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social émis et le solde, à la prime d'émission librement disponible.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille Euros (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 mars 2014. Relation: DIE/2014/3213. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 avril 2014.

Référence de publication: 2014049643/149.

(140056594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Atlantide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 34.326.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "ATLANTIDE S.A.", établie et ayant son siège à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT alors de résidence à Mersch du 22 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 13 du 15 janvier 1991, dont les articles ont été modifiés suivant acte dudit notaire Gérard LECUIT alors de Hesperange en date du 26 mars 1996, publié au dit Mémorial C, Numéro 337 du 13 juillet 1996, et modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 4 décembre 2001, publié au dit Mémorial C, Numéro 510 du 2 avril 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B34.326,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Christel GIRARDEAUX, directrice de société, demeurant à L-3392 Roedgen, 5, rue de Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Christel GIRARDEAUX, directrice de société, demeurant à L-3392 Roedgen, 5, rue de Luxembourg,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du

1. Transfert du siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;
2. Fixation de l'adresse de la Société;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette."

Deuxième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse à L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Jean-Pierre Michels.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, GIRARDEAUX, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mars 2014. Relation: LAC / 2014 / 14517. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014049592/53.

(140057276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

**BJ Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Batevilas S.à r.l.).**

Siège social: L-9635 Bavigne, 21, rue Box Lee.

R.C.S. Luxembourg B 180.978.

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Mario José GADELHO MENDES, gérant de société, né à Figueira Da Foz (P) le 18 mars 1956, demeurant à L-4326 Esch-sur-Alzette, 33, rue de Stalingrad.

lequel comparant, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée «BATEVILAS Sàrl», a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 octobre 2013, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3037 du 30 novembre 2013,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 180 978,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «BATEVILAS Sàrl», avec siège social à L-4132 Esch-sur-Alzette, 7, Grand-Rue,

Ensuite le comparant, agissant comme prédit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Monsieur Mario José GADELHO MENDES prénommé cède l'intégralité des parts sociales qu'il détient de la société BATEVILAS Sàrl à Monsieur Joé BORMANN, gérant de société, né à Wiltz le 14 juillet 1989, demeurant à L-9570 Wiltz, 7, rue des Tondeurs.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes, Monsieur Joé BORMANN prénommé, lequel déclare accepter la prédite cession.

Il déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société à responsabilité limitée «BATEVILAS Sàrl».

Prix

Le cédant et les cessionnaires, déclarent que la présente cession se fait pour le prix de douze mille cinq cents euros (12.500.-€).

Le cédant déclare et reconnaît avoir reçu le prix du cessionnaire à l'instant même moyennant virement sur le compte tiers du Notaire soussigné auprès de la Banque ING Luxembourg SA, qui le certifie, dont quittance et titre par le cédant.

Approbation des cessions de parts

Monsieur Mario José GADELHO MENDES, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la société déclare accepter ladite cession au nom de la société «BATEVILAS Sàrl» conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite l'associé unique de la société à responsabilité limitée «BATEVILAS Sàrl» a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide, en conséquence de la cession de parts ci-avant, de modifier l'article 5 deuxième alinéa des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (deuxième alinéa).** Ces parts ont été intégralement souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur Joé BORMANN prénommé, cent parts 100

Total: cent parts 100. »

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «BJ CONSTRUCTIONS Sàrl», et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. La société prend la dénomination de «BJ CONSTRUCTIONS Sàrl».

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Esch-sur-Alzette à L-9635 Bavigne, 21, rue Bocks Lay, et modifie en conséquence l'article 2, 1^{er} alinéa, des statuts comme suit:

« **Art. 2. 1^{er} alinéa**. Le siège social de la société est établi sur le territoire de la commune du Lac de la Haute-Sûre».

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société, et en conséquence de libeller l'article 4, des statuts comme suit:

« **Art. 4**. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise générale de construction.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion, la mise en valeur, la rénovation, tant pour son compte propre que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers, ainsi que la réalisation de travaux de peintures, décorations, plâtres et de façades, les métiers de carreleur, marbrier et tailleur de pierres.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.».

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Mario José GADELHO MENDES, gérant de société, né à Figueira Da Foz (P) le 18 mars 1956, demeurant à L-4326 Esch-sur-Alzette, 33, rue de Stalingrad au poste de gérant technique, et lui donne décharge pour l'exécution de son précédent mandat jusqu'à ce jour.

Lui-même, Monsieur Joé BORMANN, occupera le poste de gérant administratif.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.200.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Bormann, M. Gadelho Mendes, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2014 - EAC/2014/4223 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Releveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014049617/85.

(140056698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Finance.Com Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 76.048.

Maître Jim PENNING a dénoncé le siège social sis à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper de la société anonyme FINANCE.COM.HOLDING S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76048, avec effet immédiat en date du 2 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 avril 2014.

Pour extrait conforme

Jim PENNING

Référence de publication: 2014049771/13.

(140056437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.
